



## Principales décisions de la réunion du Conseil Municipal du 15 septembre 2023

### ORDRE DU JOUR :

- **Création de l'emploi d'adjoint administratif à temps non complet de Claudine CANCELLERI** (*Poste occupé depuis le 2 Mai*)  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Augmentation du temps de travail du cuisinier de la cantine Éric NORELLE** (*Adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe avec proposition de porter son temps de travail de 28h à 28h30 hebdomadaire*)  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Mise à jour du tableau des personnels municipaux au 1<sup>er</sup> septembre 2023**  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Location des terrains agricoles de la section Escouadisse**  
La partie agricole des terrains sectionaux d'Escouadisse était jusqu'à présent exploitée par LE GAEC TREMOULET et celui-ci cédant son exploitation, il convient de délibérer sur le transfert de cette location aux nouveaux exploitants.  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Vente de terrain à Mr Sébastien LUQUOT**  
Vente d'une bande de terrain communal de 115 m<sup>2</sup> sur le lotissement du Bois de Mars, au prix de 15,7€ m<sup>2</sup>.  
⇒ Approbation à l'unanimité - moins une abstention - du conseil municipal.
- **Vente de terrains à Mr MARLEIX** (*Régularisation des surfaces suite aux nouveaux découpages du lotissement du Bois de Mars*)  
Vente de 2 bandes de terrain communal de 120 m<sup>2</sup> et 32 m<sup>2</sup>, au prix de 15,7€ m<sup>2</sup>.  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Référent déontologue des élus**  
Sur proposition de l'Association des Maires de la Corrèze, 2 avocats (1 titulaire Martine Gout et 1 suppléant Jacques Vayleux) ont accepté cette fonction d'appui pour les élus dans leur mission. Le conseil municipal doit approuver cette désignation.  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.



## MAIRIE DE MONTAGNAC-SUR-DOUSTRE (19300)

- **Dispositif - obligatoire - de signalement contre le harcèlement au travail**  
*(convention avec le centre de gestion)*  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Achat terrain SCNF** *(Sollicitation de la SNCF via NEXCITY pour l'achat du terrain et des bâtiments jouxtant la gare)*  
Le maire Jean-Claude Besseau propose d'acquérir la parcelle de 3200 m<sup>2</sup>, avec les 2 bâtiments « marchandises » et « bureaux », pour plusieurs affectations possibles notamment l'aménagement de toilettes publiques et de l'aire de service sur l'itinéraire véloroute La Vagabonde. Le prix est de à 20 000 € avant négociation.  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Implantation des PAV (points d'apport volontaire des ordures ménagères)**  
Dans une démarche intercommunale (la communauté de communes possède la compétence Ordures Ménagères), les emplacements des futures colonnes ont été déterminés au bourg et dans les villages selon plusieurs critères (accessibilité, maîtrise foncière, nuisances sonores et olfactives réduites, périmètre des captages AEP, branchement électrique possible...).
- **Horaires de l'éclairage public** *(sur proposition du maire, extinction de l'éclairage public toute l'année entre 22h et 6h à des fins d'économie d'énergie)*  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022**  
Le rapport est présenté avec ses différents indicateurs par le maire Jean-Claude Besseau.  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.
- **Approbation des statuts et création du syndicat mixte ouvert « Corrèze Centre Supervision »**  
Porté par le département, ce syndicat aura pour vocation de gérer des dispositifs de télésurveillance, notamment ceux des réseaux d'eau potable et des futurs PAV (points d'apport volontaire des ordures ménagères).  
⇒ Approbation à l'unanimité - moins une abstention - du conseil municipal.

### Questions diverses :

- **Cession de parcelles sur le lotissement de la Genevrière au profit de la commune de Montagnac-sur-Doustre**  
⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.



## MAIRIE DE MONTAGNAC-SUR-DOUSTRE (19300)

- **Commission de contrôle des listes électorales**

Daniel Vigouroux (titulaire) et Caroline Espargilière (suppléante) sont proposés.

⇒ Approbation à l'unanimité du conseil municipal.

- **Animation « Ville à Joie »**

La 2<sup>ème</sup> adjointe Virginie Coudert explique l'opération initiée par la communauté de communes en collaboration avec l'entreprise sociale et solidaire « La Ville à Joie – Tournée itinérante ». Celle-ci consiste à créer des événements à caractère festif dans les communes rurales du territoire en agrégeant un maximum de services de proximité et d'associations sous forme de stands afin d'informer au mieux la population et de l'aider dans diverses démarches.

Le conseil municipal décide de donner suite et les 2 dates retenues sont les 10 et 27 octobre de 17h à 21h.

- **Point travaux**

Le maire informe le conseil municipal que les travaux Rue de la Chèze sont terminés ainsi que ceux du préau de l'ancienne école du Jardin.

- **Epicerie communale**

Le fonds de commerce de l'épicerie a été racheté par une montagnacoise, Myriam POURTEYROUX, pour une réouverture prévue début 2024.